



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : impôt sur le revenu

Question écrite n° 6292

Texte de la question

M. Philippe Chaulet souhaiterait que M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie lui communique pour les quatre départements d'Outre-mer, et la métropole, les données statistiques relatives à l'impôt sur le revenu ci-après énumérées : l'évolution du produit de l'impôt sur le revenu des six précédentes années (c'est-à-dire de 1990 à 1996) ; le dénombrement des contribuables imposés et non imposés, ainsi que le montant des revenus catégoriels correspondant (revenus de 1995 taxés en 1996), en distinguant le montant total des revenus catégoriels du montant moyen de ces revenus ; la répartition du nombre de contribuables par tranches de revenus imposables (revenus de 1995, taxés en 1996) et la répartition des foyers fiscaux selon leurs revenus dominants (revenus de 1995, taxés en 1996).

Texte de la réponse

Le premier tableau ci-après indique, pour les années 1990 à 1996, le montant total des émissions d'impôt sur le revenu en métropole et dans les départements d'outre-mer : (Voir tableau dans J.O. correspondant.) Les tableaux suivants, établis pour les revenus de 1995 taxés en 1996 pour la métropole et les départements d'outre-mer, présentent : selon que les foyers fiscaux ont été imposés ou non imposés, le montant des différents revenus catégoriels nets, le nombre de foyers ayant déclaré ces revenus et le montant moyen de ces revenus (tableau 2) ; les nombres de foyers fiscaux imposés et non imposés répartis par tranches de revenus nets imposables, le montant total du revenu net imposable correspondant ainsi que le montant moyen du revenu net imposable (tableau 3) ; le revenu net imposable s'entend du revenu taxé au barème hors revenus taxés selon le système du quotient et hors impositions à taux proportionnels ; la répartition des foyers fiscaux selon leur revenu dominant (tableau 4). Le revenu dominant s'entend du revenu le plus important et dont le montant est supérieur ou égal au tiers de l'ensemble des revenus du foyer fiscal. (Voir tableaux dans J.O. correspondant.)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6292

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4017

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 873